



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements publics

Question écrite n° 72153

Texte de la question

M. Alain Moyne-Bressand attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les conditions de gestion des services intégrés de l'hospitalisation publique chargés d'assurer la fourniture et le blanchissage de linge. Il ressort d'une récente note de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris que le service central des blanchisseries assure une production quotidienne de 55 tonnes de linge blanchi par jour, couvrant environ 65 % des besoins des hôpitaux de l'AP-HP, pour un coût, amortissement du matériel compris, de 195 millions de francs par an (30 millions d'euros). Ce coût interpelle tout particulièrement lorsqu'il est établi que les 35 % restants sous-traités avec le privé, sont facturés entre 50 et 60 millions de francs par an (7,62 à 9,15 millions d'euros), soit environ un coût de revient de moitié. Ce constat ouvre deux interprétations possibles : soit la gestion de la fonction linge dans les hôpitaux publics n'est pas réalisée, loin s'en faut, dans des conditions de rendement optimales, soit la prestation des intervenants du secteur privé est manifestement sous-payée. Il souhaite savoir quel est son point de vue et quelles mesures il compte engager pour faire évoluer cette situation dans le sens de l'intérêt public.

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72153

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 423